



France Travail
Bourgogne Franche Comté

Le 5 novembre :

En grève et manifestation !

**TOUT
AUGMENTE,
PAS MON
SALAIRE**

Ni suppression de postes, Ni baisse de moyens !

Le Projet de Loi de Finance (PLF) 2027 prévoit :

- **une baisse de la subvention de l'Etat à France Travail de 18%** par rapport à 2026 et de 30% par rapport à ses engagements de la Convention Tripartite Etat UNEDIC France Travail soit - 400 millions d'€ !
- **la suppression totale du financement du Plan d'investissement dans les compétences**, réduit considérablement nos capacités à accompagner les personnes privées d'emploi.
- **la suppression de 400 postes en 2027** (s'ajoutant aux 515 de 2026 et 280 de 2025)

Or, dans un contexte de chômage en hausse, c'est exactement le contraire de ce qu'il faudrait faire ! Nos conditions de travail se dégradent de plus en plus rapidement. les prévisions du PLF vont aggraver une fois de plus notre situation.

TOUTES ET TOUS ENSEMBLE !

Jeunes, personnels de l'éducation nationale, des hôpitaux, salarié.es du privé, retraité.es, parents d'élèves, agent.es de France Travail : nous avons été nombreux et nombreuses dans les rues ces derniers jours. Nos revendications sont les mêmes : **des moyens pour les services publics et l'augmentation des salaires et des traitements !**

Les raisons de notre colère sont nombreuses. Vie chère, conditions de travail dégradées, dévoiement des missions, avenir incertain... **Notre nombre, c'est notre force !** Plus que jamais, nous avons les moyens de peser sur le PLF, sur les décisions politiques. **Rejoignons le mouvement de grève du 5 novembre !**

Pourquoi la CGT n'a pas signé les NAO

La CGT est le seul syndicat représentatif à n'avoir pas signé l'accord sur les salaires et cela pour plusieurs raisons :

1,5% d'augmentation à partir d'octobre, de surcroît et sans rattrapage, cela représente sur l'année 0,37% alors que les prévisions de l'INSEE pour l'inflation en 2026 sont de 3%. Depuis 2017, le décalage entre les salaires et l'inflation représente une perte moyenne de 19,58% pour les agents.

Le directeur général, après la grève très suivie du 29 septembre, a avancé la réunion de négociation pour proposer cette augmentation et donc casser une dynamique intersyndicale unanime qui s'était engagée. Le DG aurait pu décider une augmentation de manière unilatérale, comme en 2024, où il avait accordé 1,25 % la veille d'un jour de grève. **Demander un accord est donc un chantage du DG lui permettant de couper court aux NAO.**

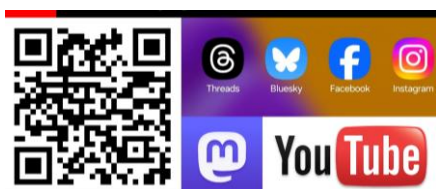
Cet accord s'inscrit dans le cadre des négociations annuelles obligatoires, désormais le DG n'a plus aucune obligation de négocier et pourra s'enorgueillir auprès des tutelles d'avoir obtenu un accord. **A ceux qui se félicitent d'avoir signé et qui vont revenir demander de nouvelles augmentations, il leur répondra : "mais vous étiez d'accord pour 1,5%, la preuve vous avez signé" et les renverra aux NAO de 2027.**

Enfin le DG dit : "Pour nos collègues de droit public, les échanges se poursuivent avec nos tutelles. (...) Je reste pleinement mobilisé pour faire aboutir ces discussions". **Certaines demandes ont été déposées aux tutelles en juillet 2024, il est temps de s'en occuper !** Et où est passée la demande d'intégration des échelons de la carrière exceptionnelle à la grille normale ? **Là encore le DG nous mène en bateau, est-ce bien étonnant ?**

**Notre travail vaut bien plus que 1,5 %...
Et certainement pas 0 % !**

Le 5 novembre 2026, en grève et manifestations pour exiger :

- ➡ L'augmentation du point d'indice et des salaires,
- ➡ L'augmentation des effectifs en CDI, et la titularisation des CDD qui le souhaitent,
- ➡ La fin du jour de carence pour les agent.es de droit public,
- ➡ L'abrogation de la Loi Plein Emploi,
- ➡ L'arrêt du plan d'efficience et des réorganisations,
- ➡ Des moyens pour les services publics.



[Rejoignez-nous & Syndiquez-vous !](#)

CGT France travail BFC – 41, Av. Françoise Giroud 21000 DIJON
<https://cgftfbfc.syndicatcgt.fr> / syndicat.cgt-bfc@francetravail.fr